

NOTE JOINTE AU BP 2026 (Article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe)

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

LES ELEMENTS DU CONTEXTE DES FINANCES DES COLLECTIVITES

Dans le cadre de la préparation budgétaire pour 2026, il convient dans un premier temps d'avoir connaissance de quelques éléments macro-économiques. Ces éléments ayant été exposés lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de se référer au rapport transmis lors de la réunion du 5 novembre dernier.

BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L1612-2 du CGCT, pour les communes de plus de 3 500 habitants, le budget doit être voté avant le 1^{er} janvier de l'année auquel il s'applique, même si la loi permet le vote du budget jusqu'au 15 avril ou au 30 avril, les années d'élections municipales.

La création de la commune nouvelle Saint-Jean-d'Hermine au 1^{er} janvier 2025 place la réalisation de ce 2^{ème} budget primitif dans un contexte particulier puisqu'il n'existe pas d'antériorité de résultat de cette commune.

Le travail de préparation du budget s'est réalisé de deux façons :

- Pour certains articles, il s'agit simplement d'une addition des encaissements des deux communes. Mais, cela ne s'applique que très rarement (notamment pour les dotations).
- De manière plus générale, l'ensemble des contrats et engagements des deux communes ont été analysés et revus. Ainsi, le prévisionnel correspond aux besoins de la collectivité en fonction des engagements de celle-ci et non une addition des prévisionnels antérieurs des deux communes.
- Il est précisé, également, que les différents contrats de maintenance ont été harmonisés et/ou vont faire l'objet de consultation et mise en concurrence dans l'année à venir.

ARCHITECTURE DU BUDGET PRIMITIF 2026

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

1. Présentation des recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 4 196 920.00 €, dont des opérations d'ordre (travaux en régie) pour un montant de 25 000 €. En l'absence de reprise des résultats, l'excédent de fonctionnement n'est pas complété.

Fonctionnement recettes	BP 2026	BP+BS+DM 2025
Atténuations de charges	4 500,00	6 000,00
Produits des services, domaine et ventes diverses	60 500,00	75 000,00
Impôts et taxes	776 657,00	756 328,00
Impositions directes	1 839 651,00	1 774 414,00
Dotations et participations	1 450 612,00	1 362 625,00
Autres produits de gestion courante	40 000,00	38 000,00
Excédent de fonctionnement reporté	-	100 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 196 920,00	4 162 367,00

Un budget à pression fiscale globale constante :

Harmonisation de la fiscalité : particularité d'un contexte post-commune nouvelle

Harmonisation, conformément à la loi :

- ✓ Fixation d'un taux moyen pondéré permettant le maintien des recettes fiscales (à base constante)
- ✓ Considérant l'écart sur l'impôt foncier, choix d'harmoniser en 3 ans (taux harmonisé la 4^{ème} année)

Taux Moyen Pondéré Taxe Foncier Bâti	Taux Moyen Pondéré Taxe Foncier Non Bâti	Taux Moyen Pondéré Taxe habitation secondaire
40,52 %	57,95 %	18,78 %

Conformément à aux délibérations des deux conseils municipaux du 20 juin 2024, les taux des deux communes historiques évolueront de la manière suivante en attendant d'être identiques en 2028 :

Pour la commune déléguée de Sainte-Hermine :

	2024	2025	2026	2027	2028	Progressivité
Taux TFB	41,59	41,32	41,05	40,78	40,52	-0,65 %
Taux TFNB	61,75	60,80	59,85	58,90	57,95	-1,54 %
Taux THRS	19,16	19,07	18,97	18,88	18,78	-0,49 %

Pour la commune déléguée de Saint-Jean-de-Beugné :

	2024	2025	2026	2027	2028	Progressivité
Taux TFB	37,23	38,05	38,87	39,69	40,52	2,20 %
Taux TFNB	49,86	51,88	53,90	55,93	57,95	4,05 %
Taux THRS	17,35	17,71	18,07	18,42	18,78	2,07 %

Ce dispositif neutralise le produit pour la collectivité en fonction des bases de 2024. La dynamique des bases permettra d'encaisser des produits supplémentaires sans lien avec l'évolution des taux.

En conséquence, pour ce BP, considérant l'absence de loi de finances 2026, considérant l'indexation des bases des particuliers sur l'évolution du coût de la vie, le budget est présenté en tenant compte d'une augmentation des bases de 0.8 % (hypothèse relativement basse et ne tenant pas compte de l'évolution physique des bases). Il est précisé que les bases industrielles ne sont pas soumises aux mêmes règles).

SAINT JEAN D'HERMINE	CFU 2023	Tx évol	CFU 2024	Tx évol	CFU 2025	Tx évol	PREV 2026
BASES							
TAXE D HABITATION RS	320 782,00	- 15,31	271 655,00	- 4,14	260 400,00	0,81	262 500,00
FONCIER BATI	3 940 585,00	5,51	4 157 722,00	4,53	4 346 000,00	0,80	4 380 800,00
FONCIER NON BATI	282 391,00	2,80	290 299,00	4,79	304 200,00	0,82	306 700,00
TAUX							
TAXE D HABITATION	18,75	-	18,75	-	18,75	-	18,75
FONCIER BATI	40,52	-	40,52	-	40,52	-	40,52
FONCIER NON BATI	57,95	-	57,95	-	57,95	-	57,95
PRODUITS							
TAXE D HABITATION	60 146,63	- 15,31	50 935,31	- 4,14	48 825,00	0,81	49 218,75
FONCIER BATI	1 596 725,04	5,51	1 684 708,95	4,53	1 760 999,20	0,80	1 775 100,16
FONCIER NON BATI	163 645,58	2,80	168 228,27	4,79	176 283,90	0,82	177 732,65
TOTAL PRODUITS	1 820 517,25	4,58	1 903 872,54	4,32	1 986 108,10	0,80	2 002 051,56

Les modalités de calcul de la compensation pour les collectivités locales de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ont introduit un dispositif correctif destiné à assurer un produit fiscal identique (en dehors des effets de dynamique). Ainsi, le produit inscrit au BP est celui après écrêtement.

Evolution de l'attribution de compensation 2026 = 550 000.00 € :

Le montant notifié par le Communauté de communes au profit de Saint-Jean-d'Hermine s'élève à **600 725.30 €** et correspond à l'addition des 2 AC. En 2026 comme en 2025, cette attribution de compensation sera réduite du montant du coût des services communs : du service ADS et du service cuisine centrale.

Ainsi, il est proposé de prévoir une attribution de compensation de 550 000 € en se basant sur les coûts des services communs de 2025. En 2025, l'attribution de compensation s'élève à 543 733.80 € en raison d'un déficit de la cuisine centrale s'élevant à 45 479.50 € (26 823 € en 2024 et 19 723 en 2023) et d'un coût du service ADS s'élevant à 11 512 €.

Dotations de l'Etat, cas spécifique des communes nouvelles :

Dans le cadre de la création d'une commune nouvelle, la loi garantie :

- Une non-baisse des dotations sur 3 ans
- Une dotation complémentaire (amorçage) s'élevant à 15 € par habitant (population DGF)

Il est proposé d'inscrire au BP le montant des dotations perçue en 2025 :

	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	264 903,00	265 417,00	265 198,00	264 978,00
Dotation nationale de péréquation	49 784,00	47 381,00	45 150,00	60 063,00
Dotation de solidarité rurale	328 355,00	359 404,00	385 878,00	491 871,00
Fonds d'amorçage				56 355,00
	2022	2023	2024	2025
Total dotations Etat	643 042,00	672 202,00	696 226,00	873 267,00

Droits de mutation à titre onéreux :

Cette taxe versée lors des ventes et acquisitions de biens immobiliers fluctuant au gré du marché de l'immobilier, il est proposé, par prudence, de n'inscrire que 130 000 € en 2026.

Compensations de l'Etat sur les bases fiscales :

Il est proposé d'inscrire 500 000 €, correspondant aux compensations versées par l'Etat à la commune en conséquence d'une décision du Parlement lors de la crise sanitaire en divisant par deux la base de taxe foncière des établissements industriels. Compte tenu des discussions nationale dans le cadre du projet de loi de finances visant à réduire ces compensations, il est proposé de réduire le montant perçu en 2025 (524 867 €).

2. Présentation des dépenses de fonctionnement

La prévision budgétaire au stade du budget primitif s'inscrit dans les objectifs suivants évoqués lors du débat d'orientation budgétaire :

- Un effort sur les charges générales en raison de l'inflation et du coût des énergies.
- Une augmentation linéaire des charges de personnel (au regard de l'augmentation du point d'indice, cela signifie que les dépenses de personnel sont maîtrisées).
- Un maintien du coût de la dette,
- Un virement à la section d'investissement permettant le remboursement du capital de la dette et un niveau d'équipement nécessaire pour l'entretien du patrimoine.

Fonctionnement dépenses	BP 2026	BP-BS-DM 2025
Charges à caractère général	1 179 774,00	1 120 784,00
Charges de personnel et frais assimilés	1 618 470,00	1 603 400,00
Atténuations de produits	3 000,00	3 000,00
Autres charges de gestion courante	513 140,00	484 465,87
Charges financières	95 000,00	108 000,00
Charges exceptionnelles	16 946,15	1 000,00
Virement à la section d'investissement	470 589,85	566 717,13
Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	275 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 196 920,00	4 162 367,00

a. Dépenses de gestion courantes : augmentation prévisionnelle

- Chapitre 011 – charges à caractère général.

Le chapitre des charges générales est en légère augmentation au regard de la prévision budgétaire de 2025. Ce chapitre prend en compte plusieurs évolutions règlementaires ou décisions pour le prochain exercice :

- Augmentation de la TVA sur l'électricité
- Augmentation du budget de la bibliothèque (remplacement des œuvres prêtées par le Département lors de l'ouverture en 2023).
- Départ du Tour de Vendée le 4 octobre 2026
- Augmentation du coût des maintenances (obligations de dématérialisation incombant aux communes de plus de 3500 habitants).

Présentation par services :

Service sport et jeunesse	
Fonctionnement dépenses	BP 2026
Fonctionnement et investissement dépenses	15 183,00 €
Soirée jeunes	4 400,00 €
Divers (fournitures, matériel péda...)	1 000,00 €
Sorties vacances	3 200,00 €
Espace Richambeau - acquisition jeux	4 348,00 €
Fournitures piscine/école de sport	2 235,00 €
Service communication/événementiel	
Fonctionnement dépenses	BP 2026
Fonctionnement dépenses	6 260,00 €
Ecusson pour monument	600,00 €
Evènement espace culturel	260,00 €
Cin'étoiles	2 000,00 €
Banderole salon du livre	400,00 €
Prestation annuelle	3 000,00 €
Service culture	
Fonctionnement dépenses	BP 2026
Fonctionnement dépenses	27 900,00 €
Achats divers (abonnement, acquisition œuvres, bureautique...)	9 700,00 €
Acquisitions ludothèque	1 000,00 €
Organisation des ateliers	2 000,00 €
Moments de convivialité	800,00 €
Prestataires spectacles (4 par an)	1 600,00 €
Salon du livre	4 000,00 €
Prestation de service - transport école P. Mounereau	600,00 €
Investissement	
Mobilier fournitures (médiathèque)	2 800,00 €
Informatique médiathèque	3 400,00 €
Signalétique façade (médiathèque)	2 000,00 €
Service périscolaire	
Fonctionnement dépenses	BP 2026
Fonctionnement dépenses	10 950,00 €
Achats de gouters	2 000,00 €
Animation petit matériel	6 000,00 €
Intervenants	800,00 €
Cadeaux de Noël	150,00 €
Renouvellement de jeux et nouveautés	2 000,00 €

- **Chapitre 012 – Charges de personnel : augmentation des charges de personnel.**

- La prévision des dépenses de personnel s'élève à 1 618 4700 € (1 603 400.00 € budgétisés en 2025) en très légère augmentation par rapport aux crédits ouverts en 2025 sur les deux communes.
- Plusieurs évolutions sont à prévoir dans ce chapitre :
 - o Mise à disposition du MNS de la communauté de communes,
 - o Recrutement d'un policier municipal à partir de juin 2026
 - o Départ à la retraite d'un agent du service scolaire
 - o Prise en compte de la participation obligatoire de la prévoyance santé
 - o Avancements de grade 2026
 - o Remplacement d'un agent du service technique

- **Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : augmentation de 6 % des crédits**

Plusieurs évolutions sont à prévoir dans ce chapitre :

- Augmentation de 3% de la participation obligatoire du SDIS (il est précisé à ce titre qu'en 2024, les trois agents – pompiers volontaires ont consacré plus de 300 heures de leur temps de travail au service du SDIS Vendée)
- La participation au CCAS est maintenue à 33 000 € en raison de la création de la commune nouvelle.
- La participation obligatoire au fonctionnement de l'école Sainte-Marie dépend désormais du coût d'un enfant de l'ensemble des écoles publiques de la commune (intégration de l'école Pierre Mounereau).
- Prise en compte des décisions de financement des voyages scolaires en 2026 (+ 26 000 € à l'article subventions)

b. Dépenses financières : baisse du remboursement des intérêts en 2025

- **Chapitre 66**

Pour rappel, le stock de dette au 31 décembre 2025 sur les deux communes sera de 3 203 890.43 euros.

La charge des intérêts de la dette est estimée à 95 000 € en 2026 (108 000 € en 2025).

- **Chapitre 67 - Dépenses Exceptionnelles**

Les dépenses exceptionnelles prévoient d'éventuelles annulations de titres de recette sur des exercices antérieurs.

3. Conditions de l'équilibre en fonctionnement : inscription d'un virement de 466 482.98 euros.

Le projet de budget de fonctionnement 2026 atteint 4 196 920.00 € après intégration des amortissements et du virement, la section de fonctionnement est équilibrée.

L'équilibre budgétaire en fonctionnement est opéré par l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 466 482.98 (au compte 023).

Il est précisé qu'en raison de la période du vote du BP, ce dernier ne peut intégrer l'affectation des résultats de l'année 2025, dès lors, un Budget supplémentaire sera soumis au vote de l'assemblée délibérante dans le premier semestre de l'année 2026.

Dépenses réelles de fonctionnement	3 426 330,15 €			4 171 920,00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	300 000,00 €			25 000,00 €
Déficit reporté				
Transfert section investissement	470 589,85 €			
Dépenses totales	4 196 920,00 €			4 196 920,00 €
Dépenses réelles d'investissement	2 732 450,00 €	Recettes réelles d'investissement		1 666 744,00 €
Dépenses d'ordre	85 000,00 €	Recettes d'ordre		360 000,00 €
Déficit reporté		Excédent reporté		
		Transfert de la section de fonction		470 589,85 €
		Emprunt		320 116,15 €
Dépenses totales	2 817 450,00 €	Recettes totales		2 817 450,00 €
		Reste à financer		-
Vérification des équilibres des opérations d'ordre	385 000,00 €			385 000,00 €

II. UN BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE.

Le niveau des dépenses d'équipement pour le budget 2026 s'établit à 2 732 450.00 € comprenant 200 000 € de remboursement de capital de la dette et 951 330 € de travaux engagés en 2025. Dans ce contexte budgétaire, c'est un programme d'investissement permettant d'assurer les engagements de la collectivité (décision du CM et AP/CP). Les subventions inscrites proviennent pour l'essentiel de nos partenaires (Etat, Région, Département) pour le financement des programmes de travaux importants.

Présentation des investissements inscrits pour 2026

La section de dépenses d'investissement sera partagée principalement entre les grandes opérations suivantes :

- Fin de réalisation de l'espace des jeunes (prévu pour février 2026)
- Fin de réalisation d'une salle de danse gym, yoga (prévue pour avril 2026)
- Réalisation d'un espace de vie sociale (démarrage des travaux janvier 2026)
- Travaux d'entretien du patrimoine de la commune
- Mise en application du schéma directeur des mobilités
- Programme voirie annuel
- Acquisition et remplacement de matériels

Il a été privilégié les investissements pouvant engendrer une baisse des charges de fonctionnement l'entretien du patrimoine et les orientations en faveur de la réduction des gaz à effet de serre.

Création d'autorisation de programmes et de crédits de paiement concernant les grandes opérations d'investissement à venir :

Création de la salle de danse gym et yoga :

Dans le cadre des travaux de création d'une salle de danse gym et yoga à l'Anglée – opération 37, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une autorisation de programme intitulée : « **2025-01 – Création d'une salle de danse gym et yoga** » pour un montant s'élevant à 1 103 660.30 € TTC sur 2 ans.

Au regard de l'évolution du projet, il est proposé de modifier l'AP/CP de la manière qui suit :

Création d'une salle de danse	Crédits totaux TTC	2025	2026
Travaux de création de la salle	838 460.30 €	337 775.30 €	500 685.00 €
Création de l'espace extérieur	180 000.00 €		100 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	85 200.00 €	61 901.00 €	23 299.00 €
Total	1 103 660.30 €	399 676.30 €	623 984.00 €

Création d'un espace de vie sociale :

Dans le cadre des travaux de création d'un espace de vie sociale dans la commune déléguée de Saint-Jean-de-Beugné – opération 38, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une autorisation de programme intitulée : « **2025-02 – Création d'un espace de vie sociale** » pour un montant s'élevant à 1 099 680.90 € TTC sur 3 ans.

Au regard de l'évolution du projet, il est proposé la création d'une AP/CP de la manière qui suit :

Aménagement d'un espace de vie sociale	Crédits totaux TTC	2025	2026	2027
Travaux de création de la salle	990 000.00 €	0.00 €	792 000.00 €	198 000.00 €
Etudes diverses	14 981.52 €	14 981.52 €	0.00 €	
Maîtrise d'œuvre	94 699.44 €	47 340.72 €	27 358.72 €	20 000.00 €
Total	1 099 680.90 €	62 322.24 €	819 358.72 €	218 000.00 €

PROJET BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chap./art.	Désignation	RAR 2025	Nvx crédits	TOTAL BP 2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		901 330,00	1 846 120,00	2 817 450,00
001	Reprise du déficit			
041	Récupération d'avances forfaitaires		20 000,00	20 000,00
041	Intégration d'études		40 000,00	40 000,00
10226	Reversement TAM CCSVL		30 000,00	30 000,00
1641	Remboursement du capital de la dette		280 000,00	280 000,00
040	Travaux en régie		25 000,00	25 000,00
Rénovation piscine municipale		1 400,00	-	1 400,00
21351	Travaux décret tertiaire pose de variateurs	1 400,00	-	1 400,00
21351	Travaux autres	-	-	-
Réalisation d'un espace jeunesse		109 740,00	-	109 740,00
2313-33	AP/CP travaux	106 006,00	-	106 006,00
2313-33	MO / SPS/CT	3 734,00	-	3 734,00
21848-33	Mobilier, informatique et divers	-	-	-
			-	-
Création d'un espace de vie sociale		68 780,00	629 000,00	697 780,00
2313	MO/SPS/CT	68 780,00	-	68 780,00
2313	Travaux		629 000,00	629 000,00
Création d'une salle de danse gym yoga		523 984,00	50 000,00	573 984,00
2312-35	MO / SPS/CT	23 299,00	-	23 299,00
2312-35	Travaux	500 685,00	50 000,00	550 685,00
Complexe tennis		-	110 000,00	110 000,00
2313-36	MO	-	-	-
2313-36	Rénovation d'un terrain de tennis et clôture	-	110 000,00	110 000,00
Hôtel de ville		-	-	-
21351	Travaux de réaménagement de bureau	-	-	-
2184	Acquisition matériel - accueil	-	-	-
Ecole le Pré vert - mise aux normes et création d'une nouve		-	19 400,00	19 400,00
2111-37	Etude de faisabilité et programmation	-	10 000,00	10 000,00
2313-37	Audits énergétiques		9 400,00	9 400,00
Protection du patrimoine historique		13 185,00	38 220,00	51 405,00
	Travaux église Notre Dame	-	-	-
	Réparation de l'orgue-Notre Dame	13 185,00	-	13 185,00
	Moe Pericolo	-	-	-
	Etude/diag restauration des Halles	-	26 820,00	26 820,00
	Actualisation église Saint-Pierre	-	11 400,00	11 400,00
Programme de développement des mobilités		20 000,00	60 000,00	80 000,00
2315	Modification plan de circulation	20 000,00	-	20 000,00
	Liaison Route de la Roche et route de la Rochelle	-	60 000,00	60 000,00
2151-30	Travaux d'aménagement carrefour Richambeau	-	-	-
Programme voirie - sécurité espace public		105 492,00	210 000,00	315 492,00
2151-30	Travaux voirie	98 482,00	200 000,00	298 482,00
	Elaboration du diagnostic des voiries communales		-	-
2151-30	Réfection du gué de l'Ouchambine	5 310,00	-	5 310,00
	Travaux de sécurité - le Simon route des Moutiers	-	-	-
2041582	Sydev enfouissement et éclairage public	-	-	-
	Mise en conformité de la DECI (défense incendie)		-	-
	Expertises ponts		10 000,00	10 000,00
2152-30	Panneaux signalisation	1 700,00	-	1 700,00
2152-30	Harminisation et numérisation du PCS	-	-	-
Travaux bâtiments communaux		58 749,00	240 000,00	298 749,00
2313-27	Réfection de toitures (Solid'Her, écuries, sec cath	-	-	-
	Réfection toiture vestiaires - stade Rousseau	-	25 000,00	25 000,00
2313-27	Ecoles : dispositif PPMS	23 109,00	-	23 109,00
	Démolition Bonnaud Esteves		65 000,00	65 000,00
	Démolition silo rd-point Maison médicale	35 640,00	-	35 640,00
21312	Ecole : accessibilité salle de classe	-	150 000,00	150 000,00
21351	Enveloppe générale "bâtiments"	-	-	-
Aménagement des espaces publics		-	80 000,00	80 000,00
2041582	Travaux d'éclairage public	-	10 000,00	10 000,00
2152	Mobilier urbain et jeux	-	70 000,00	70 000,00
Acquisition matériel divers		-	84 500,00	84 500,00
2188	Matériel divers Mairie armoires registres		9 500,00	9 500,00
	Défibrillateurs		-	-
2158	Acquisition matériel ST	-	20 000,00	20 000,00
21	Matériel écoles	-	30 000,00	30 000,00
20422	Aides aux particuliers	-	-	-
21	Acquisition matériel police municipale	-	25 000,00	25 000,00

Ainsi, le financement de l'investissement se fera de la manière suivante :

- ✓ Virement de la section de fonctionnement : 466 482.98 €
- ✓ Amortissements : 300 000.00 €
- ✓ Récupération avances forfaitaires/intégration d'études : 60 000.00 €
- ✓ Cessions de patrimoine : 170 000.00 €
- ✓ FCTVA et TA : 265 000.00 €
- ✓ Subventions accordées restant à percevoir :
 - Liaisons actives : 127 943.00 €
 - Environnement (gué de l'Ouchambine) : 63 766.00 €
 - Espace Jeunesse : 224 870.00 €
 - Salle de danse, gym et yoga : 509 560.00 €
 - Espace de vie sociale : 260 000.00 € (représentant un acompte de 60% en 2026)
 - Subvention patrimoine protégé : 21 605,00 €
 - Subventions diverses : 24 000.00 €

Considérant que le BP 2026 est voté sans affectation du résultat, il est proposé d'équilibrer la section d'investissement en inscrivant un emprunt de 320 116.15 €. Le budget supplémentaire permettra de modifier cette imputation.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 2 817 450.00 €

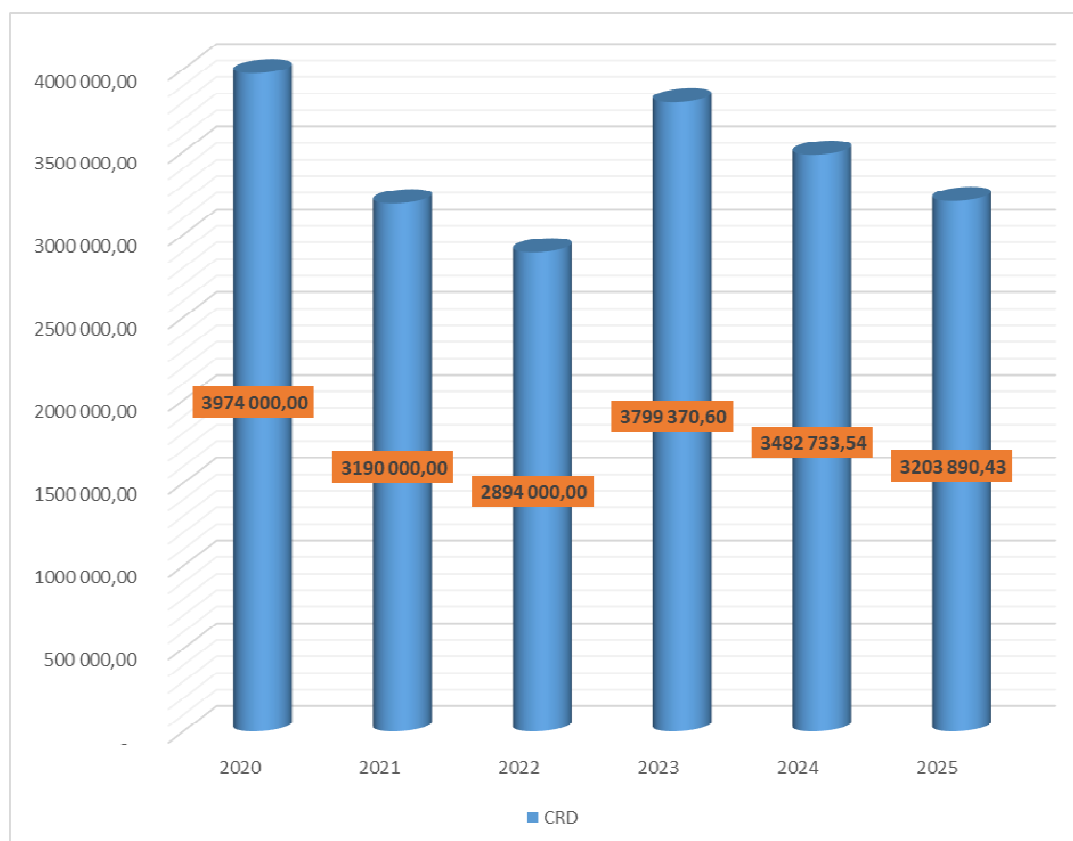
Détail de l'annuité de la dette (capital et intérêts) pour 2026 par contrat en cours :

DEBUT DU PRÊT	FIN DU PRÊT	EMPRUNT		DUREE	DEVISE	TAUX	MONTANT EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2025	ECHEANCES 2026				COMMENTAIRES	
		CONTRAT	LIBELLE						DATE	CAPITAL 1641 (DJ)	INTERETS 66111 (DF)	TOTAL		
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL														
2007	01/10/2037	MPH550726EUR (MPH258307EUR) (MPH985517EUR)	REFINANCEMENT CONTRATS DEXIA SH (Budgets Principal, Assainissement, Vallées et Coteaux du Magny I)	31ans	EUROS	EURIBOR 2 MOIS	2 862 765,60 €	530 541,78 €	01/10/2026	53 537,20	21408,83	74 946,03	Echéance annuelle. Euribor 12 mois au 25/09/2025 : 2,179 % Du 01/10/2008 au 01/10/2028 : Si Euribor 12 mois inférieur ou égal à 5,5 % : taux fixe 3,98 % Si Euribor 12 mois supérieur à 5,5 % : 3,98 % +5 fois la différence entre l'Euribor 12 mois et 5,5 %. Du 01/10/2028 au 01/10/2037 : taux fixe 3,98 %	
TOTAL										53 537,20	21 408,83	74 946,03		
CAISSE D'EPARGNE														
2004	25/07/2034	0494846	TRAVAUX PLACE CLEMENCEAU SH	30 ans	EUROS	MULTI PERIODES FIXE	330 960,00 €	131 993,21 €	25/01/2026	3 252,48	1 25,24	4 377,72	Taux fixe jusqu'au 25/01/2020 inclus : 3,41 %	
										25/04/2026	3 280,21	1097,51	4 377,72	Du 25/07/2004 au 25/07/2009 : 3,22 %
										25/07/2026	3 308,17	1069,55	4 377,72	Du 25/10/2009 au 25/07/2011 : 2,92 %
										25/10/2026	3 336,37	1041,35	4 377,72	Du 25/10/2011 au 25/01/2014 : 3,23 %
													Du 25/04/2014 au 25/01/2020 : 3,41 %	
TOTAL										13 177,23	4 333,65	17 510,88	A partir du 25/04/2020, nouvelle période de - propositions CE.	
2011	25/09/2031	8020391	INVESTISSEMENTS 2011 SH	20 ans	EUROS	MULTI PERIODES FIXE	400 000,00 €	143 753,70 €	25/03/2026	5 687,4	1218,31	6 905,45	Du 25/09/2011 au 25/09/2013 : 3,39 %	
										25/06/2026	5 735,34	1170,11	6 905,45	A compter du 25/12/2013, nouvelle période mais propositions non retenues (4,67 % ou 4,61 %) Taux inchangé : 3,39 %
										25/09/2026	5 783,94	1121,51	6 905,45	Courrier envoyé le 04/06/2015. Pas de réponse.
										25/12/2026	5 832,96	1072,49	6 905,45	
TOTAL										23 039,38	4 582,42	27 621,80		
2018	15/06/2032	5289073	TRAVAUX ROUTE DES MOTTES ET AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC SJB	14 ans	EUROS	FIXE 128 %	250 000,00 €	116 071,30 €	15/03/2026	4 464,29	374,33	4 838,62		
										15/06/2026	4 464,29	359,93	4 824,22	
										15/09/2026	4 464,29	345,54	4 809,83	
										15/12/2026	4 464,29	331,14	4 795,43	
TOTAL										17 857,16	1 410,94	19 268,10		
LA BANQUE POSTALE (CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL)														
2013	01/07/2028	MON550727EUR (MON279563EUR)	REAMENAGEMENT PLACE DES HALLES SH	15 ans	EUROS	FIXE 3,93 %	200 000,00 €	45 951,91 €	01/01/2026	3 976,21	451,48	4 427,69		
										01/04/2026	4 015,28	412,41	4 427,69	
										01/07/2026	4 054,73	372,96	4 427,69	Taux fixe : 3,93 %
										01/10/2026	4 094,57	333,12	4 427,69	
TOTAL										16 140,79	1 569,97	17 710,76		
2017	01/01/2037	MON550738EUR (MON51662EUR)	REHABILITATION CENTRE BOURG SH	20 ans	EUROS	FIXE 149 %	380 000,00 €	227 546,66 €	01/01/2026	4 654,02	847,61	5 501,63		
										01/04/2026	4 671,35	830,28	5 501,63	
										01/07/2026	4 688,76	812,87	5 501,63	Taux fixe : 149 %
										01/10/2026	4 706,22	795,41	5 501,63	
TOTAL										18 720,35	3 286,17	22 006,52		
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS														
2014	01/08/2044	5034613	RESTAURATION EGLISE NOTRE- DAME SH	30 ans	EUROS	TAUX LIVRET A +1 %	500 000,00 €	327 586,20 €	01/02/2026	8 620,69	4 392,96	13 013,65	Echéance semestrielle. Taux livret A : A la signature du contrat 1,25 % + 1 % = taux 2,25 % Depuis le 01/08/2015 0,75 % + 1 % = taux 1,75 % Depuis le 01/02/2020 0,50 % + 1 % = taux 1,50 % Depuis le 01/02/2022 1 % + 1 % = taux 2,00 % Depuis le 01/08/2022 2 % + 1 % = taux 3,00 % Depuis le 01/02/2023 3 % + 1 % = taux 4,00 % Depuis le 01/02/2025 2,4 % + 1 % = taux 3,40 % Depuis le 01/08/2025 1,7 % + 1 % = taux 2,70 % Variations taux livret A impactent l'échéance N+1	
										01/08/2026	8 620,69	4 277,35	12 898,04	
TOTAL										17 241,38	8 670,31	25 911,69		
2015	01/03/2046	5101166	RESTAURATION EGLISE NOTRE- DAME SH	30 ans	EUROS	TAUX LIVRET A +1 %	200 000,00 €	134 999,87 €	01/03/2026	1 666,67	902,17	2 568,84	Taux livret A : 0,75 % depuis le 01/08/2015, maintenu jusqu'au 31/01/2020, + 1 % = taux 1,75 %	
										01/06/2026	1 666,67	891,03	2 557,70	Taux livret A 0,50 % à compter du 01/02/2020 + 1 % = taux 1,50 %
										01/09/2026	1 666,67	879,89	2 546,56	Depuis le 01/02/2022 1 % + 1 % = taux 2,00 %
										01/12/2026	1 666,67	868,75	2 535,42	Depuis le 01/02/2023 3 % + 1 % = taux 4,00 %
													Depuis le 01/02/2025 2,4 % + 1 % = taux 3,40 %	
													Depuis le 01/08/2025 1,7 % + 1 % = taux 2,70 %	
													Variations taux livret A impactent l'échéance N+1	
TOTAL										6 666,68	3 541,84	10 208,52		
CREDIT AGRICOLE														
2023	10/03/2038	10002794181	INVESTISSEMENTS 2023 SH (CREATION TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE)	15 ans	EUROS	FIXE 3,56 %	1200 000,00 €	1024 929,49 €	10/03/2026	16 777,94	9 121,87	25 899,81		
										10/06/2026	16 927,26	8 972,55	25 899,81	
										10/09/2026	17 077,91	8 821,90	25 899,81	Taux fixe : 3,56 %
										10/12/2026	17 229,91	8 669,90	25 899,81	
TOTAL										68 013,02	35 586,22	103 599,24		
2019	15/03/2039	10001064185	TRAVAUX COMPLEXE SCOLAIRE SJB	20 ans	EUROS	FIXE 159 %	700 000,00 €	496 228,31 €	15/03/2026	8 429,67	1972,51	10 402,18		
										15/06/2026	8 463,18	1939,00	10 402,18	
										15/09/2026	8 496,82	1905,36	10 402,18	Taux fixe : 159 %
										15/12/2026	8 530,60	1871,58	10 402,18	
TOTAL										33 920,27	7 688,45	41 608,72		
CAF DE LA VENDEE														
2020	01/11/2029	218502334	TRAVAUX COMPLEXE SCOLAIRE SJB	10 ans	EUROS		60 720,00 €	24 288,00 €	01/11/2026	6 072,00	-	6 072,00	Taux : 0 %	
										TOTAL	6 072,00	-	6 072,00	
TOTAL GENERAL							7 084 445,60 €	3 203 890,43 €		274 385,46 €	92 078,80 €	366 464,26 €		

PREVISION EMPRUNTS EXERCICE 2026

- ❖ Budget Principal : 11 emprunts en cours (montant emprunté : 7 084 445.60 €)
Remboursement capital en 2026 : 274 385.46€
Intérêts payés en 2025 : 92 078.80 €
➔ **Capital restant dû au 31/12/2025 : 3 203 890.43 €**
- ❖ Budget Assainissement : 3 emprunts en cours (montant emprunté : 395 000 €)
Remboursement capital en 2026 : 20 177.20 €
Intérêts payés en 2026 : 4 968.44 €
➔ **Capital restant dû au 31/12/2025 : 162 570.51 €**
➔ **Fin en 2026, 2032 et 2034**
- ❖ Budget Lotissement Les Coteaux du Magny II : 2 emprunts en cours (montant emprunté : 560 000 €)
Remboursement capital en 2026 : 49 589.09 €
Intérêts payés en 2026 : 472.82 €
➔ **Capital restant dû au 31/12/2025 : 107 089.06 €**
➔ **Fin en 2026 et 2029**

Evolution du capital restant dû au 31 décembre (cumul des deux communes) :



L'équilibre de la section d'investissement est ainsi opéré par :

- l'inscription de **300 000 euros en amortissement des biens de petit équipement** en section d'investissement
- l'inscription d'un **versement de la section de Fonctionnement de 466 482.98 € (compte 023)**.

EN CONCLUSION, le Conseil municipal est appelé à :

Se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2026, proposé à pression fiscale constante :

PROJET

Délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2025

Affaire n°

OBJET : Budget Primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu la nomenclature M57,
Vu le débat d'orientation budgétaire du 5 novembre 2025 portant sur la proposition de budget primitif 2026,

ARTICLE UNIQUE : Vote le Budget Primitif de l'exercice 2025 par chapitre à hauteur de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 196 920.00 euros en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 817 450.00 euros en dépenses et en recettes.
